

# PARLONS SPORT

La société Rosemont a organisé une conférence autour de la loi Braillard 2 au mois d'avril. Une première sur le sport pour cette entreprise, qui pourrait marquer le début d'une série.



aura rapidement l'occasion d'éprouver ses nouvelles prérogatives avec d'autres clubs français puisque certains sont déjà en négociations avancées.

Par ailleurs, Jérémy Leforestier a pu rappeler les modifications qui impacteront le mode de rémunération des joueurs de football puisque désormais, outre leur salaire, certains joueurs pourront se voir verser par le club une "redevance". Ce nouveau dispositif, non encore effectif puisqu'un décret reste attendu, permettra aux clubs de conclure avec les joueurs et même les entraîneurs des contrats, distincts de leur contrat de travail, qui auront pour objet d'encadrer l'exploitation de leur image, de leur nom ou de leur voix. Cette résurgence de l'ancien droit à l'image collective, qui avait été abrogé en 2010, permettra aux clubs de verser une somme qui échappera aux cotisations salariales et patronales. Cette conférence a aussi été l'opportunité de rappeler que Monaco est véritablement une terre d'accueil des sportifs, nombreux à élire domicile en Principauté.

Jean-Marc Moreno a pu intervenir pour ainsi rappeler certaines des raisons qui peuvent pousser les athlètes à s'installer en Principauté.

L'attention de l'assemblée a été attirée également sur l'offre bancaire de qualité présente en Principauté. Ainsi, Mesdames Nathalie Mamann et Mireille Lefebvre de la C.M.B ont pu souligner l'importance pour les sportifs d'avoir une gestion financière adaptée à leur carrière professionnelle.

Il s'agit de la première conférence du genre organisée par le cabinet Rosemont Consulting et, eu égard au succès rencontré, d'autres seront à suivre, à n'en pas douter. Une telle conférence est probablement l'une des premières à se tenir sur le territoire monégasque, ce qui mérite d'être salué et encouragé eu égard à l'attachement de la Principauté au domaine du sport. La promotion de la Place en la matière passe par ce genre d'initiatives qui rappellent que si Monaco est un endroit où il fait bon vivre pour les sportifs c'est aussi l'opportunité pour eux de rencontrer des conseillers rompus à leurs problématiques.

**N**ous revenons sur un événement qui s'est tenu en Principauté le 19 avril dernier. Le cabinet Rosemont Consulting établi à Monaco a en effet organisé une conférence sur l'actualité du droit du sport. Au cours de cette conférence, Jérémy Leforestier a abordé les impacts pour le milieu du football de la loi française dite "Braillard 2". Il a pu être expliqué à l'assemblée comment cette

loi du 15 février 2017, déployait des effets tant au niveau des clubs de football que des agents de joueurs et même des sportifs.

Il a notamment été évoqué les dispositions qui visent à renforcer le contrôle par la DNCG des flux financiers des agents de joueurs et des rachats de clubs de football.

Si le club de la Principauté par la voie de son Vice-président a démenti toutes les rumeurs d'un éventuel rachat, nul doute que la DNCG